

**Je ne trouve pas de
définition pour l'expression
» film en première
exclusivité » au cinéma.
Celle que je trouve ne m'aide
pas à la compréhension de
cette expression.**



I, Sailko [CC-BY-SA-3.0],
via Wikimedia Commons

Notre réponse du 15/02/2017

Claude Forest dans **L'argent du cinéma : introduction à
l'économie du septième art** (<http://www.sudoc.abes.fr/cbs>)
écrit

*« jusqu'au milieu des années, le marché était segmenté dans
le temps entre les salles d'exclusivité, de seconde
exclusivité et les salles de vision ultérieures, également
dites « de quartier » ; ces salles obtenaient les films les
unes après les autres avec un décalage de plusieurs mois
entre elles, établi selon leurs performances commerciales ».*

J'espère que cette réponse vous satisfait.
Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information